

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERNANTOIS

Réunion ce jour, Vendredi 29 octobre 2021 à 19h00 à la Mairie sur convocations individuelles adressées le 21 octobre 2021.

## ORDRE DU JOUR :

- Intervention de Monsieur Willy GUILLET de l'Association Jura Nature Environnement
- Délibération taux taxe d'aménagement
- Comptes rendus de réunions
- Questions et informations diverses

Etaient présents : Monique PYON, Gérard GIONO, Christian PONARD, Jean Michel GABET, Catherine CORNIER, Manon GODFROY, Hubert MARTIN, Stéphanie BOUSSAUD, Clément CATTENOZ, Franck GUILLOT

Excusés : Guy SCHENCK donne pouvoir à Gérard GIONO

Secrétaire de séance : Gérard GIONO

Mme Monique PYON, Maire, accueille les membres du Conseil et ouvre la séance.

### **- Intervention de Monsieur Willy GUILLET – Jura Nature Environnement :**

Jura Nature Environnement est une association qui veille sur l'environnement et qui a pour mission d'accompagner les Collectivités, les Agriculteurs et les Entreprises dans une bonne gestion de leur patrimoine environnemental.

Jura Nature Environnement travaille notamment avec le Conseil Départemental et le Conservatoire des espaces naturels.

Début Septembre l'association est intervenue sur la Commune de Vernantois pour visiter, accompagné des habitants, les zones de pelouses sèches (milieu classé prioritaire pour la préservation de la faune et de la flore, et éviter l'enfrichement). Une pelouse sèche est un sol pauvre en milieu non protégé où se développent des plantes et des espèces animales différents des pâtures.

Monsieur GUILLET a également évoqué le cas des arbres têtards. Il s'agit d'arbres taillés à hauteur de 1m50 2m (appelé ainsi car les arbres sont étêtés). Une cavité est alors présente dans le tronc, si celui-ci n'est pas coupé, avec les poids des branches qui ont poussé et qui ne sont plus coupées, celui-ci peut s'effondrer. Des étudiants vont procéder courant de fin d'année à un recensement de ces arbres. Cette étude a pour objectif de replanter en terrain propice aux arbres têtards et d'entretenir ceux-ci (taille de restauration).

**- Taxe d'aménagement :** Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide de laisser inchangé le taux de la taxe d'aménagement. Ce taux restera à 4% sur tout le territoire de la Commune. Voté à l'unanimité.

### **Comptes rendus de réunion :**

ECLA : Monique PYON

Lors du Conseil Communautaire du 30 septembre, les élus ont dû se prononcer sur la suppression durant 2 années de l'exonération de la taxe foncière sur les constructions nouvelles, les additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, pour ceux qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés par l'Etat ou prêts conventionnés.

La délibération a été adoptée par 31 voix pour, 22 voix contre (dont Vernantois) et 4 abstentions.

Territoire Numérique : Jean-Michel GABET

Territoire Numérique va devenir IDEO BFC. Il recense, décrit et analyse les données disponibles sur tout le territoire Bourgogne-Franche-Comté. Classées par thématiques, ces données sont directement accessibles à l'ensemble des usagers et des décideurs via le portail.

Commission Voirie : Délégué : Gérard GIONO

32 Communes sont concernées : en 2021, 33 études ont été réalisées sur 17 communes, seulement environ 2/3 arriveront à se concrétiser. Il y a eu 3.5 kilomètres de voirie repris (soit 1/100<sup>ème</sup> du réseau).

Le financement des Communes est de 600 000€, ce qui est insuffisant par rapport aux besoins. A charge de trouver d'autres sources de financement pour équilibrer cette compétence et se donner un peu d'oxygène pour l'exercice 2022. Concernant les Ouvrages d'Arts, le premier chantier sera le Pont de Moiron, travaux reportés en 2022.

Eaux : Hubert MARTIN

Le syndicat dispose d'une ressource satisfaisante en termes quantitatifs, le réseau est bon état (le taux de fuite, de l'ordre de 20% est faible), la qualité est bonne (tous les contrôles ont donné des résultats satisfaisants) et le prix moyen du mètre-cube est environ 30% moins cher que le prix moyen en France.

Communes Forestières : Jean-Michel GABET

Historique : En 1933 est née la Fédération Nationale des Communes Forestières. Depuis les années soixante, des associations départementales se sont constituées. Il en existe huit en Bourgogne Franche-Comté, soit une par département. Au début des années 2000, les associations départementales, se sont rassemblées en régionale afin de se doter de personnels permanents.

En Franche-Comté, l'union Régionale a été créée en 2001. En Bourgogne, en 2011 (URCOFOR). En juin 2017, les deux unions régionales ont fusionné.

Son rôle est la gestion du patrimoine forestier des Communes adhérentes en partenariat avec l'ONF.

La réunion qui s'est tenu au mois d'octobre a évoqué notamment que suite au réchauffement climatique, force est de constater que sur la Bourgogne Franche-Comté les arbres sont en stress hydraulique, seul le peuplier résiste. L'ONF réfléchi à planter des espèces méridionales (Chêne du sud, cèdre de l'Atlas) moins énergivores en eau ainsi que le repeuplement avec des essences variées en fonction du Territoire, du climat et de la nature du sol.

En juin dernier, la FNCOFOR (Fédération Nationale des Communes Forestières) a appris l'annonce faite par la Gouvernement d'augmenter la contribution des 14 000 Communes et Collectivités Forestières françaises pour le financement de l'ONF à hauteur de 7.5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025 et de supprimer près de 500 emplois à l'ONF.

#### Questions et informations diverses :

Les Vœux du Maire : Les Vœux du Maire auront lieu le vendredi 07 janvier 2022 à 18h30.

Démission : Monsieur Clément CATTENOZ a pris la décision de quitter son poste de Conseiller Municipal de la Commune de Vernantois. Le Conseil Municipal sera alors composé de 10 membres.

Conseil Municipal : Le prochain Conseil Municipal aura lieu le vendredi 26 novembre 2021 à 19h30 à la Mairie. Conseil Municipal de nouveau ouvert au public.

Séance levée à 22h30

Le secrétaire de séance  
Gérard GIONO

